



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

**Unité Certificats / Restitutions / PHA1**

12 rue Henri Rol Tanguy  
TSA 20002  
93555 Montreuil sous bois Cedex

Montreuil, le 03 décembre 2013

Dossier suivi par :  
Virginie BOUVARD Savério STASSI  
Tél 01.73.30.30.80/32.93  
virginie.bouvard@franceagrimer.fr

**NOTE AUX OPERATEURS n°08 / 2013**

**THEME : Certificats d'exportation, d'importation et de préfixation**

**Objet : Prise en compte des jours fériés 2014 pour le dépôt des demandes et la délivrance des certificats**

Règlement (CE) n° 1191/2013 de la Commission du 20 novembre 2013 dérogeant aux différents règlements d'application en ce qui concerne le dépôt des demandes et la délivrance des certificats.

**1. Certificats d'Importation de Céréales : blé tendre contingents 09.4123, 09.4124, 09.4125 et 09.4133, orge contingent 09.4126 et maïs contingent 09.4131**

1.1 Pour l'année 2014, les demandes de certificats d'importation de blé tendre d'une qualité autre que la qualité haute, délivrées dans le cadre des contingents 09.4123, 09.4124, 09.4025 et 09.4133 ne peuvent être déposées après le 12 Décembre 2014 (13h00).

1.2 Pour l'année 2014, les demandes de certificats d'importation d'orge, délivrées dans le cadre du contingent 09.4126 ne peuvent être déposées après le 12 Décembre 2014 (13h00).

1.3 Pour l'année 2014, les demandes de certificats d'importation de maïs, délivrées dans le cadre du contingent 09.4131 ne peuvent être déposées après le 12 Décembre 2014 (13h00).

## **2. Certificats d'Importation de Riz : brisures de riz contingent 09.4079 et Riz du Bangladesh contingent 09.4517**

2.1 Pour l'année 2014, les demandes de certificats d'importation de brisures de riz, délivrées dans le cadre du contingent 09.4079 ne peuvent être déposées après le 05 Décembre 2014 (13h00).

2.2 Pour l'année 2014, les demandes de certificats d'importation de riz originaire du Bangladesh, délivrées dans le cadre du contingent 09.4517 ne peuvent être déposées après le 05 Décembre 2014 (13h00).

## **3. Certificats d'Importation de Sucre, contingents 09.4221, 09.4231, 09.4241 et 09.4247**

Pour l'année 2014, les demandes de certificats d'importation de sucre, délivrées dans le cadre des contingents 09.4221, 09.4231, 09.4241 et 09.4247 ne peuvent être déposées après le 12 Décembre 2014 (13h00) et jusqu'au 26 décembre 2014 (13 heures).

## **4. Certificats d'Importation : Huile d'Olive**

Pour les périodes suivantes, la date de délivrance a été fixée selon le tableau ci après :

Date de dépôt des demandes	Date de délivrance
lundi 14 ou mardi 15 Avril 2014	vendredi 25 Avril 2014
lundi 28 ou mardi 29 Avril 2014	mercredi 07 Mai 2014
lundi 05 ou mardi 06 Mai 2014	mercredi 14 mai 2014
lundi 26 ou mardi 27 Mai 2014	jeudi 05 Juin 2014
lundi 02 ou mardi 03 Juin 2014	mercredi 11 Juin 2014
lundi 14 ou mardi 15 Juillet 2014	mercredi 23 Juillet 2014
lundi 11 ou mardi 12 Août 2014	mercredi 20 Août 2014

## **5. Certificats d'exportation : Viande bovine, viande de porc, œufs et viande de volaille**

Pour les périodes suivantes, la date de délivrance a été fixée selon le tableau ci après (sauf mesures particulières) :

Date de dépôt des demandes	Date de délivrance
Du lundi 14 au vendredi 18 Avril 2014	jeudi 24 Avril 2014
Du lundi 02 au vendredi 06 Juin 2014	jeudi 12 Juin 2014
Du lundi 14 au vendredi 18 Juillet 2014	jeudi 24 Juillet 2014
Du lundi 22 au vendredi 26 Décembre 2014	mercredi 07 Janvier 2015

## **6. Certificats d'exportation : Sucre et Isoglucose Hors Quota**

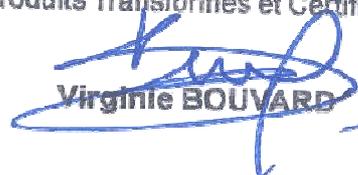
Pour les périodes suivantes, la date de délivrance a été fixée selon le tableau ci après (sauf mesures particulières) :

Date de dépôt des demandes	Date de délivrance
Du lundi 15 au vendredi 26 Décembre 2014	jeudi 08 Janvier 2015

## **7. Entrée en vigueur**

Ces nouvelles dispositions entrent en application à compter du 26 novembre 2013.

Pour le Directeur général et par délégation  
La Chef de l'Unité Restitutions,  
Produits Transformés et Certificats



Virginie BOUVARD